

[Accueil](#) » [Préparer sa retraite](#) » [Préparer sa retraite](#) » La valeur du point



RETRAITÉ

► Valeur du point

À compter de 2018, la valeur du point Ircantec est revalorisée au 1er janvier de chaque année, dans les mêmes conditions que les pensions de vieillesse du régime général de la sécurité sociale.

Année	Montant
du 01/01/2019 au 31/12/2019	0,48031 €
du 01/10/2017 au 31/12/2018	0,47887 €
du 01/10/2016 au 30/09/2017	0,47507 €
du 01/10/2015 au 30/09/2016	0,47507 €
du 01/10/2014 au 30/09/2015	0,47460 €
du 01/04/2013 au 30/09/2014	0,47460 €
du 01/04/2012 au 31/03/2013	0,46851 €
du 01/04/2011 au 31/03/2012	0,45887 €

[Consulter la valeur du point des années antérieures](#)

VALEUR DU POINT

Depuis le 1er janvier 2019 :

0,48031€

Revalorisation du point retraite de l'Ircantec au 1er janvier de chaque année. [Voir l'historique](#)